

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

11



**Conseil Municipal  
de la  
COMMUNE DE TRIEMBACH-AU-VAL**

**34<sup>ème</sup> séance du 24 février 2026**

à la Mairie de Triembach-au-Val à 19h00  
Convocation du 13/02/2026

**Sous la présidence de  
Sont présents :**

**M. le Maire : Gérard DEBAUCHEZ**

**MMES et M. les adjoints : Martine ZENNER, Maryline DELSART,  
Alain KAMMERER**

**Mme et MM. les Conseillers :**

**Jean-Marc BIEHLER, Bernard GUTH, Ghislaine KLINGLER,  
Michel TOURNEUR, Jean-Louis GRELIER, Jean-Claude  
WENDLING, Roger JOST.**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION COMPTE-RENDU REUNION PRECEDENTE**
- 3. APPROBATION CFU 2025**
- 4. AFFECTATION DU RESULTAT 2025**
- 5. VOTE DES TAXES LOCALES 2026**
- 6. ETAT DES INDEMNITES DES ELUS**
- 7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**
- 8. DEMANDE DE SUBVENTION « Entente de la Vallée de Villé »**
- 9. REVISION EXCEPTIONNELLE FORFAIT LOCATION MAISON DU SPORT**
- 10. GESTION LOCATIONS ET CHARGES MAISON DU SPORT ANNEE 2025**
- 11. DIVERS**

### **DCM – 2026/247 : NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**

*Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.*

*Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** Monsieur Jean-Claude WENDLING, secrétaire de séance.

### **DCM – 2026/248 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025, figurant en annexe, dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **DCM – 2026/249 : APPROBATION CFU**

M. Gérard DEBAUCHEZ, Maire, responsable de la commission des finances et rapporteur du budget chargé de la préparation des documents budgétaires présente au CONSEIL MUNICIPAL, chapitre par chapitre, le Compte Financier Unique 2025 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	513 694.61 €	103 508.38 €
Dépenses	376 024.97 €	83 172.13 €
<b>Résultat global</b>	<b>137 669.64 €</b>	<b>20 336.25 €</b>

M. le Maire s'étant retiré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. Alain KAMMERER, Adjoint au Maire,

**APPROUVE** à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget communal.

### **DCM – 2026/250 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. le Maire, **CONSTATANT** que le CFU 2025 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RECETTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TOTAL
			0			
INVEST	-17 998,21 €		20 336,25 €		0,00 €	2 338,04 €
FONCT	241 413,99 €	17 998,21 €	137 569,64 €			361 085,42 €

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 : 361 085.42 €**

Report au fonctionnement recettes C/ 002

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (c/ 001) : 2 338.04 €**

## **DCM – 2026/251 : VOTE DES TAXES LOCALES 2026**

*Par délibération du 27 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :*

*TFB : 23,23 %*

*TFNB : 60,26 %*

*TH : 11,06 %*

*Vu l'année charnière des élections municipales, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux appliqués en 2025.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE de maintenir** les taux d'imposition des contributions directes, soit :

**TFB : 23,23 %**

**TFNB : 60,26 %**

**TH : 11.06 %**

**VOTE à 10 voix pour et 1 abstention** concernant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

## **DCM – 2026/252 : ETAT DES INDEMNITES DES ELUS**

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Les indemnités de fonction ont été fixées par délibération du 25/05/2020, et ne font pas l'objet d'un vote.

## **DCM – 2026/253 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

*M. Gérard DEBAUCHEZ, Maire, responsable de la Commission Finances et rapporteur du budget, chargé de la préparation des documents budgétaires présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif de l'exercice 2026 chapitre par chapitre, ainsi que le détail du programme d'investissement.*

*Sur proposition de M. le Maire,*

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOPTE**, à l'unanimité, le budget comme suit :

#### **Section de FONCTIONNEMENT**

Dépenses = Recettes : 846 706,00 €

#### **Section d'INVESTISSEMENT**

Dépenses = Recettes : 513 382,00 €

### **DCM – 2026/254 : DEMANDE DE SUBVENTION « Entente de la Vallée de Villé »**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Club « Entente de la Vallée de Villé ». Dans le cadre de son projet éducatif et sportif, le club souhaite permettre à ses jeunes licenciés de participer à un tournoi international de football à Stuttgart, du 20 au 24 mai prochain.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après discussions, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder, à l'association « Entente de la Vallée de Villé » une subvention exceptionnelle d'un montant de **400,00 €**,
- **DECIDE** d'inscrire cette subvention sur le compte 65748 du BP 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### **DCM – 2026/255 : REVISION EXCEPTIONNELLE FORFAIT LOCATION MAISON DU SPORT**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de Mme Carole Voelcker, représentante de l'Association « et si on bougeait », qui sollicite une révision du montant du forfait de location de la Maison du Sport, pour raison de santé entraînant une réduction de l'utilisation de la salle.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après discussions, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, le forfait de location à 100 € par mois.

### **DCM -2026/256 : GESTION LOCATIONS ET CHARGES MAISON DU SPORT ANNEE 2025**

Le Maire présente le décompte annuel 2025 de la gestion de la Maison du Sport.

Le total des charges, refacturé à l'Association Sportive et Culturelle de Triembach-au-Val, déduction faite des recettes de location de la salle, se monte à - 1.332.86 € pour l'année 2025.

Il convient donc d'établir un titre de recette à l'encontre de l'A.S.C.T. d'un montant de 1.332.86 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer le dispositif pratiqué jusqu'à ce jour, relatif au décompte de charges, et valide l'établissement d'un titre de recette à l'encontre de l'A.S.C.T., d'un montant de 1.332.86 €.

## **DCM- 2026/257 : DIVERS**

### **A. INFORMATIONS de M. le MAIRE**

M. le Maire :

- Informe le Conseil que le syndicat des apiculteurs de Villé a engagé une campagne de lutte contre le frelon asiatique. Une séance de formation destinée aux futurs piégeurs a eu lieu le samedi 7 février. Un référent a été désigné pour Triembach-au-Val et Albé, en la personne de M. Thomas BERTRAND. (06.42.77.45.04)  
Par ailleurs, la Communauté de Communes mettra 2 pièges à la disposition de la commune.

### **B. INTERVENTIONS DES CONSEILLERS**

M. Roger JOST souligne la qualité du travail réalisé par M. Denis BREGEON à la vigne communale, l'ensemble du Conseil Municipal s'associe à ces remerciements.

Mme Martine ZENNER informe des dates suivantes :

- Mise en place des décorations de Pâques, le samedi 14 mars à 9 heures (rdv devant la mairie)
- Oschterputz, le samedi 28 mars à 9 heures (rdv au terrain de foot)
- Matinée citoyenne, samedi le 11 avril à 9 heures (rdv devant la mairie)

A l'issue de la séance, Monsieur le Maire remercie pour leur travail et leur engagement tout au long de ce mandat, les conseillers, Mme Ghislaine KLINGLER et M. Jean-Marc BIEHLER et salue tout particulièrement M. Roger JOST pour son dévouement auprès de la commune pendant près d'un demi-siècle.

Lu et approuvé  
Pour copie conforme

Triembach-au-Val, le 26/02/2026  
Le Maire :  
Gérard DEBAUCHEZ



Le secrétaire de séance :  
M. Jean-Claude WENDLING

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Wendling', is written over the text of the secretary's name.